



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 113 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Conditions de voyage par avion

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période du 1^{er} juillet 1997 au 30 juin 1998, est soumis conformément aux décisions 44/442 et 46/450 de l'Assemblée générale, en date, respectivement, du 21 décembre 1989 et du 20 décembre 1991, dans lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports annuels sur la question des conditions de voyage par avion. Comme l'Assemblée l'a également demandé dans sa décision 40/455 du 18 décembre 1985 et dans la section XIII de sa résolution 45/248 A du 21 décembre 1990, le présent rapport contient des renseignements sur toutes les dépenses engagées par l'Organisation pour les voyages en première classe et sur les dérogations autorisées en la matière.

2. Durant la période considérée, les conditions de voyage par avion étaient régies par la résolution 42/214 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987, par laquelle l'Assemblée a décidé qu'à l'exception du Secrétaire général et des chefs des délégations des pays les moins avancés aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale, quiconque voyage aux frais d'organismes et de programmes des Nations Unies qui était précédemment autorisé à voyager en première classe ne pourrait désormais prétendre voyager que dans la classe immédiatement inférieure à la première classe. Par la même résolution, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à déroger à la règle, lorsqu'il

jugerait bon de le faire, en autorisant les voyages en première classe, cas par cas.

II. Frais de voyage des délégations

3. Aux termes de sa résolution 42/214, l'Assemblée générale a limité le paiement des frais de voyage par avion en première classe à un représentant de chacun des États Membres classés dans la catégorie des pays les moins avancés assistant aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée. Dans le cas de la cinquante-deuxième session, 30 demandes de remboursement des frais de voyage en première classe ont été présentées à ce jour pour la période du 1^{er} juillet 1997 au 30 juin 1998; leur coût se chiffrait à 156 028 dollars. Aucune demande n'a été soumise en ce qui concerne la dix-neuvième session extraordinaire. Deux demandes ont été reçues pour la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée, représentant un total de 11 381 dollars.

III. Dérogations autorisées par le Secrétaire général

4. Comme il a été indiqué ci-dessus, l'Assemblée générale, par sa résolution 42/214, a autorisé le Secrétaire général à déroger à la règle lorsqu'il jugerait bon de le faire, en autorisant les voyages en première classe, cas par cas. En

outre, le Secrétaire général peut autoriser les voyages en classe affaires dans certaines circonstances, conformément aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/249/Rev.3 du 29 mars 1989.

5. De manière générale, en examinant les cas qui peuvent justifier une dérogation, le Secrétaire général tient compte des considérations ci-après :

a) Des raisons médicales peuvent exiger que l'intéressé voyage dans des conditions de confort qui ne pourraient pas lui être offertes dans la classe à laquelle il a normalement droit. Ces cas sont soumis, pour recommandation, au Directeur de la Division des services médicaux et de l'assistance au personnel. Il convient de noter qu'il a été mis fin à la pratique des dérogations qui étaient accordées dans le cas des personnes âgées;

b) L'avion est complet dans la classe normalement prévue et, en raison des exigences du service, l'intéressé est tenu d'effectuer son voyage à une date bien déterminée. Il peut également arriver que les conditions de voyage auxquelles le voyageur a normalement droit ne puissent être assurées et que le coût de l'indemnité journalière de subsistance durant la période d'attente soit plus élevé que celui du voyage dans des conditions de plus grand confort que celles prévues;

c) L'intéressé est une haute personnalité (chef d'État par exemple) ou une personnalité éminente dans le monde politique, dans le domaine humanitaire ou dans les milieux culturels ou universitaires;

d) Lorsque l'intéressé est une personne éminente qui offre ses services à l'Organisation à titre bénévole, et qui de ce fait subit parfois une perte de revenu, le Secrétaire général peut l'autoriser à voyager dans la classe à laquelle il est habitué;

e) L'intéressé, après une journée entière de travail, est parfois appelé à voyager de nuit pour regagner son travail, participer à des réunions ou faire un exposé dès le lendemain matin ou dès son arrivée au lieu de destination. Lorsque le voyage est particulièrement fatigant, on a considéré qu'il était raisonnable de lui permettre de voyager dans des conditions qui lui assureront un maximum de repos et, éventuellement, la possibilité de travailler durant le vol.

6. Le 18 mars 1998, le Secrétaire général a décidé de prévoir dans tous les cas une dérogation à la règle pour la Vice-Secrétaire générale et d'autoriser celle-ci à voyager en première classe, compte tenu de son statut spécial. Sur le plan pratique, on commence par chercher à obtenir le reclassement en première classe pour le plein tarif classe affaires. Lorsque cela s'avère impossible, l'Organisation paie le tarif première classe. Durant la période considérée, la Vice-Secrétaire

générale a effectué trois voyages payés en première classe, moyennant un coût supplémentaire total de 6 299 dollars.

7. En ce qui concerne les dérogations autorisées durant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 du fait des circonstances énumérées au paragraphe 5 ci-dessus, on trouvera dans les annexes I à V du présent rapport des renseignements détaillés sur les motifs desdites dérogations et les coûts supplémentaires qui en ont résulté.

8. Pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, le Secrétaire général a jugé bon d'autoriser, à titre exceptionnel, 24 voyages en première classe et 31 voyages en classe affaires. Ces 55 dérogations représentent 0,16 % des quelque 35 000 voyages autorisés effectués pour le compte du Secrétariat de l'ONU et des fonds et programmes des Nations Unies durant la période considérée.

9. Il importe de noter que durant la période considérée, conformément à la pratique établie en matière de sécurité personnelle, le Secrétaire général a été accompagné dans tous ses déplacements par un garde du corps/agent du Service de sécurité qui a voyagé avec lui en première classe. Les 13 voyages effectués dans ces conditions ont représenté un coût supplémentaire total de 34 347 dollars.

10. Le coût supplémentaire total à la charge de l'Organisation pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 a été de 81 837 dollars, soit 0,08 % du coût total des voyages autorisés effectués pour le compte du Secrétariat de l'ONU et de fonds et programmes des Nations Unies durant la même période (environ 107 millions de dollars).

11. Un contrôle administratif suivi permet de limiter au minimum le nombre de dérogations accordées, mais il faut noter que dans certains cas celles-ci sont inévitables. Ainsi, les dérogations autorisées lorsqu'il n'y a plus de place dans la classe normalement prévue sont déterminées par les circonstances propres à chaque situation et, par conséquent, en voulant maintenir leur nombre constant ou en cherchant absolument à l'abaisser, on compromettrait l'efficacité de la mission du voyageur. De plus, dans de nombreux cas, si un voyageur était contraint d'attendre jusqu'à ce qu'une place se libère dans la classe à laquelle il a normalement droit, l'indemnité journalière de subsistance payable durant la période d'attente coûterait plus cher qu'un reclassement; cette solution reste donc la plus avantageuse pour l'Organisation.

Tableau 1
Récapitulation des dérogations, 1er juillet 1997-30 juin 1998

(Coûts en dollars des États-Unis)

<i>Motif des dérogations</i>	<i>Première classe</i>		<i>Classe affaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>
Raisons médicales	1	130	8	6 943	9	7 073
Avion complet dans la classe normalement prévue	4	4 825	6	4 867	10	9 692
Hautes personnalités	–	–	9	6 375	9	6 375
Services offerts bénévolement à l'Organisation	3	9 197	6	8 354	9	17 551
Voyages particulièrement fatigants	–	–	2	500	2	500
Garde du corps/agent de sécurité	13	34 347	–	–	13	34 347
Vice-Secrétaire générale	3	6 299	–	–	3	6 299
Total	24	54 798	31	27 039	55	81 837

Tableau 2
Récapitulation des dérogations, 1er juillet 1996-30 juin 1997^a

(Coûts en dollars des États-Unis)

<i>Motif des dérogations</i>	<i>Première classe</i>		<i>Classe affaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>	<i>Nombre de voyages</i>	<i>Coût supplémentaire</i>
Raisons médicales	–	–	3	1 045	3	1 045
Avion complet dans la classe normalement prévue	5	622	4	731	9	1 353
Hautes personnalités	2	3 300	12	2 984	14	6 284
Services offerts bénévolement à l'Organisation	6	13 017	4	4 646	10	17 663
Voyages particulièrement fatigants	1	1 221	–	–	1	1 221
Garde du corps/agent de sécurité	11	26 737	–	–	11	26 737
Total	25	44 897	23	9 406	48	54 303

^a En raison d'erreurs typographiques, les chiffres concernant le nombre total de dérogations autorisées du fait que l'avion était complet dans la classe normalement prévue et pour cause de voyage particulièrement fatigant, tels qu'ils figuraient dans le tableau correspondant de la page 4 du document A/52/517, étaient incorrects. Ils ont été rectifiés dans le présent tableau.

Annexe I

Dérogations autorisées pour des raisons médicales, 1er juillet 1997-30 juin 1998

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (Dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
Fonctionnaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Dakar/Abidjan	130
Total partiel		130
B. Voyages en classe affaires		
1. Fonctionnaire, Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	Genève/New York/Genève	925
2. Fonctionnaire, Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	Genève/New York/Genève	120
3. Participant, Groupe de travail du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains	Le Caire/Bonn/Le Caire	516
4. Participant, Groupe de travail du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains	Le Caire/Bonn/Le Caire	355
5. Membre du Conseil consultatif scientifique et technique	Londres/Washington/Londres	2 550
6. Membre du Conseil consultatif scientifique et technique	Londres/Amsterdam/Londres	65
7. Membre du Conseil consultatif scientifique et technique	Londres/Washington/Londres	2 361
8. Fonctionnaire de l'UNICEF	Abidjan/Dakar	51
Total partiel		6 943
Total		7 073

Annexe II

Dérogations autorisées du fait que l'avion était complet dans la classe normalement prévue, 1er juillet 1997-30 juin 1998

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire^a</i>	<i>Coût supplémentaire (Dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
1. Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	.../Londres/New York	3 960
2. Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	.../Le Caire/Genève	336
3. Participant à un atelier (Convention sur la lutte contre la désertification)	Alger/Bamako/...	400
4. Fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	.../Ouagadougou/Le Caire/Asmara	129
Total partiel		4 825
B. Voyages en classe affaires		
1. Fonctionnaire du PNUD	New York/Genève/New York	985
2. Fonctionnaire du PNUD	Dakar/New York	550
3. Directeur exécutif adjoint du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	Genève/New York	1 593
4. Fonctionnaire du PNUD	New York/Dakar	550
5. Consultant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	.../Dakar/Bangkok/...	89
6. Fonctionnaire du PNUD	New York/Amsterdam/Genève/Amsterdam/...	1 100
Total partiel		4 867
Total		9 692

^a Les points de suspension indiquent qu'une étape du voyage a été parcourue dans les conditions normalement prévues et qu'il n'y a pas eu de dérogation.

Annexe III

Dérogations autorisées pour de hautes personnalités, 1er juillet 1997-30 juin 1998

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire</i>	<i>Coût supplémentaire (Dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
Néant		–
Total partiel		–
B. Voyages en classe affaires		
Conférence pour la promotion des droits inaliénables du peuple palestinien/Colloque régional ONG pour l'Europe sur la question de Palestine		
1. Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	New York/Bruxelles/New York	2 938
Total partiel		2 938
Réunion sur les biens collectifs de l'humanité et la coopération en matière de développement		
2. Ancien Secrétaire général adjoint	Paris/New York/Paris	2 495
Total partiel		2 495
Réunion organisée par le PNUD-Conseil consultatif des maires		
3. Maire de San Francisco	San Francisco/New York/San Francisco	470
Total partiel		470
Conférence du PNUD sur la gouvernance globale		
4. Ancien Vice-Premier Ministre polonais	Varsovie/New York/Varsovie	28
Total partiel		28
Réunion de représentants résidents à Beyrouth		
5. Ministre du travail et des affaires sociales, Bahreïn	Bahreïn/Beyrouth/Bahreïn	112
6. Ministre du développement économique, Tunisie	Tunis/Beyrouth/Tunis	107
7. Ministre du développement rural, Égypte	Le Caire/Beyrouth/Le Caire	57
Total partiel		276
Atelier sur les valeurs et la gouvernance en Asie		
8. Ancien Ministre thaïlandais des affaires étrangères	Bangkok/Kuala Lumpur/Bangkok	31
9. Président du Conseil indien de la recherche en sciences sociales	New Delhi/Kuala Lumpur/New Delhi	137
Total partiel		168
Total, B		6 375
Total général, A et B		6 375

Annexe IV

Dérogations autorisées pour des personnalités éminentes qui offrent leurs services bénévolement à l'Organisation, 1er juillet 1997-30 juin 1998

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire^a</i>	<i>Coût supplémentaire (Dollars É.-U.)</i>
A. Voyages en première classe		
1. Représentant spécial de l' UNICEF	New York/Londres/New York	6 025
2. Représentant spécial de l' UNICEF	.../Londres/Mexico/.../ Montréal/Londres/...	1 784
Quatorzième réunion d'experts sur le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies		
3. Premier Ministre namibien	Windhoek/New York/Windhoek	1 388
Total, A		9 197
B. Voyages en classe affaires		
Réunion sur les droits de l'homme dans le processus de négociations		
1. Ancien Ministre norvégien des affaires étrangères	Oslo/New York/Oslo	459
2. Magistrat de la Cour de cassation, France	Paris/New York/Paris	1 358
Total partiel		1 817
Réunion d'experts sur les enseignements tirés des missions (Département des opérations de maintien de la paix)		
3. Directeur exécutif, Mission civile internationale en Haïti	Port-au-Prince/New York/Port-au-Prince	540
4. Ancien Sous-Secrétaire général	Francfort/New York/Francfort	2 177
5. Commissaire adjoint, Force de police d'Irlande	Dublin/New York/Dublin	2 369
6. Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	Vienne/New York/Vienne	1 451
Total partiel		6 537
Total, B		8 354
Total général A et B		17 551

^a Les points de suspension indiquent qu'une étape du voyage a été parcourue dans les conditions normalement prévues et qu'il n'y a pas eu de dérogation.

Annexe V

**Dérogations autorisées pour cause de voyage particulièrement fatiguant,
1er juillet 1997-30 juin 1998**

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire^a</i>	<i>Coût supplémentaire (Dollars É.-U.)</i>
A. Voyage en première classe		
Néant		–
Total partiel		–
B. Voyages en classe affaires		
1. Consultant, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	.../Dakar/Paris/...	161
2. Fonctionnaire, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	New York/Amsterdam/...	339
Total partiel		500
Total		500

^a Les points de suspension indiquent qu'une étape du voyage a été parcourue dans les conditions normalement prévues et qu'il n'y a pas eu de dérogation.

Annexe VI

Dérogations concernant les voyages de la Vice-Secrétaire générale, 1er juillet 1997-30 juin 1998

<i>Voyageur</i>	<i>Itinéraire^a</i>	<i>Coût supplémentaire (Dollars É.-U.)</i>
Voyages en première classe		
Vice-Secrétaire générale	New York/Genève/Londres/New York	5 021
Vice-Secrétaire générale	New York/Genève/Paris Ouagadougou/New York	1 008
Vice-Secrétaire générale	New York/Sainte-Lucie/New York	270
Total		6 299

^a Les points de suspension indiquent qu'une étape du voyage a été parcourue dans les conditions normalement prévues et qu'il n'y a pas eu de dérogation.